

Elena COMES
Université « Ovidius » de Constanța

Si et le discours de la condition ¹

Introduction

Dans le présent article, nous nous proposons d'identifier, dans le cadre de la polysémie de la conjonction *si*, la place du *si conditionnel* en tant que connecteur de la *condition* dans la définition stricte de celle-ci : « état, situation, fait dont l'existence est indispensable pour qu'un autre état, un autre fait existe » (Petit Robert). Il s'agit du *si hypothétique conditionnant*, dont le sens est équivalent à celui du connecteur à *condition que*, qui se distingue du *si hypothétique* simplement « *suppositionnel* », dont le sens est équivalent à celui du connecteur *au cas où*.

Nous faisons l'hypothèse que ce n'est que le *si conditionnel* qui est apte à construire la restriction correctrice qui est la principale caractéristique du « discours de la condition » et c'est ce discours que nous nous proposons d'analyser dans ce qui suit, à partir d'un corpus d'étude constitué de textes journalistiques. Ces textes seront étudiés en vue de l'identification des éléments contextuels qui construisent les axes sémantiques de ce type de discours.

Pour décrire le domaine conceptuel de la condition et définir sémantiquement le *si conditionnel*, nous proposons une brève présentation de la polysémie de la conjonction *si* (Chapitre 1), en vue de délimiter la place du *si conditionnel* dans la zone sémantique de *l'hypothèse* et en rapport avec la zone sémantique de *la causalité*.

Cette étude sémantique du *si* sera suivie de l'analyse des particularités syntaxiques de la proposition conditionnelle introduite par le *si conditionnel* (Chapitre 2), pour aborder ensuite l'analyse du « discours de la condition » à partir du corpus d'étude, dans lequel la proposition conditionnelle est étudiée dans des contextes plus larges, qui peuvent nous fournir les éléments du discours aptes à préparer et à soutenir l'introduction de la condition comme restriction correctrice (Chapitre 3).

¹ Je remercie Claude Muller d'avoir fait une lecture très attentive de cet article et de m'avoir suggéré par ses remarques bien pertinentes certains éléments très utiles dans le repérage des propositions conditionnelles.

1. Polysémie de la conjonction *si*

La fonction fondamentale de la conjonction *si* est celle d'introduire une hypothèse mais, dans ce cadre sémantique, on peut identifier une grande diversité de valeurs sémantiques pour cette conjonction et cette polysémie est signalée par toute une série de linguistes qui ont fait des études approfondies là-dessus, tels M. Coyaud (1972), O. Ducrot (1972), C. Wimmer (1981), P. Charaudeau (1992), C. Muller (1996).

Dans cette polysémie, tous les linguistes sont d'accord pour distinguer entre le *si hypothétique*, d'une part, et le *si non hypothétique : dubitatif* ou *interrogatif*, d'autre part. En ce qui concerne le *si hypothétique*, on en a identifié beaucoup de valeurs sémantiques, si bien que c'est de son côté que l'on peut parler d'une riche polysémie, dans laquelle, pourtant, le *si conditionnel* n'est pas défini comme un cas à part, nous semble-t-il.

C'est pourquoi, dans ce qui suit, nous nous proposons d'identifier dans la polysémie du *si hypothétique* la place et le statut du *si conditionnel*, ainsi que son rôle dans la construction du « discours de la condition » qui nous intéresse dans cette étude.

1.1. Valeurs sémantiques du *si hypothétique*

La fonction fondamentale du *si hypothétique* est celle de proposer à l'interlocuteur d'imaginer un monde virtuel où un fait supposé réel – celui exprimé par la proposition introduite par *si* – impliquerait la production éventuelle d'un autre fait, le premier (*l'hypothèse*) constituant le cadre hypothétique du deuxième (*la conclusion*).

C'est ainsi que, dans une phrase du type *si p, q* telle : *Si Pierre vient, Jacques partira, si* met en relation *d'implication* deux faits éventuels, présentés comme possibles, et ce *si implicatif* est défini par O. Ducrot comme emploi « *standard* » de cette conjonction :

« Dans ces emplois « *standard* » la conjonction *si* indique qu'un rapport existe entre la vérité de l'hypothèse et celle de la conclusion : on suppose l'hypothèse « *p* » vraie et on affirme qu'alors la conclusion « *q* » est vraie. » (Ducrot, 1998 : 179)

À côté de cet emploi « *standard* » du *si*, l'auteur cité identifie d'autres valeurs sémantiques de cette conjonction : ses emplois « *marginaux* », du type « *si oppositif* » (*S'il a de l'esprit, il n'a guère de cœur*) ; « *si contrastif* » (*Si la Cité est le cœur de Paris, le Quartier Latin en est l'âme*) ; *si* « *présuppositionnel* » (*Si Pierre est à Paris, il y restera certainement*) (Cf. Ducrot, 1998 : 175-176).

À ces valeurs sémantiques du *si*, on peut ajouter celles signalées par M. Coyaud : « *si complétif* » (*Ce n'est pas de ma faute si je suis fou*) ; « *si habituel* » (*Si je le voyais j'étais heureux*) ; « *si concessif* » (*S'ils donnent leur accord, ils ne passent pas à l'exécution*) ; « *si adversatif* » (*Si Jean aime le poisson, Jacques préfère la viande*). (Cf. Coyaud, apud Charaudeau, 1992 : 547-548).

Dans le cadre de cette polysémie du *si hypothétique*, le *si conditionnel* est, nous semble-t-il un cas particulier² parce qu'il exprime quelque chose de plus qu'une éventualité qui *implique* une autre éventualité, il exprime une éventualité qui *conditionne* l'existence d'une autre. Ainsi, tout en créant par la proposition conditionnelle – en tant que *si hypothétique* – le cadre imaginaire pour l'assertion de la proposition principale, il exprime, en plus d'une relation d'implication entre une *hypothèse* et une *conclusion*, une implication plus étroite, de type particulier entre les deux propositions qu'il rattache : *la relation de cause-conséquence*. *La condition* devrait donc être définie comme une relation complexe qui tient à la fois de l'hypothèse et de la causalité : comme une *cause hypothétique* qui implique une *conséquence hypothétique* et le *si conditionnel* comme un *si hypothétique causal*, dont le sens est « à condition que », et non seulement « au cas où ».

En effet, le trait qui semble distinguer le *si conditionnel* (**si C** = « à condition que... ») du *si hypothétique* (*non conditionnel* : **si H** = « au cas où ... ») c'est le trait /± causalité / et on peut comparer à ce titre les différences de sens entre les deux *si* : **si H**, qui ne comporte pas d'implication causale et **si C**, qui comporte, lui, une implication causale :

- (1) **S'ils viennent**, vous leur direz que je serai là dans un quart d'heure.
(**si H** = « au cas où » : implication non causale)
- (2) **S'ils viennent**, nous serons très contents.
(**si C** = « à condition que » : implication causale)
- (3) **Si, par hasard, quelqu'un parlait**, il le faisait en peu de mots et paisiblement.
(**si H** = « au cas où » : implication non causale)
- (4) **Si quelqu'un parlait**, tous les autres se mettaient à parler aussi.
(**si C** = « à condition que » : implication causale)

Mais s'il est vrai que l'implication causale est indispensable à la définition de la condition, il est aussi vrai qu'il y a des situations où le trait /+causalité /, associé au trait /+hypothèse/ n'entraîne pas l'expression de la condition, comme dans les exemples suivants, où *si* n'as pas le sens

² Voir aussi : Comes, 2007 a : 171-174, Comes, 2007 b : 127-140.

« à condition que », mais le sens « au cas où », malgré l'implication causale qu'il exprime :

(5) *S'il pleut*, nous ne sortons pas nous promener.

(si **H**, malgré l'implication causale)

(6) *Si Pierre est malade*, Marie est inquiète.

(si **H**, malgré l'implication causale)

(7) *S'il y a des personnes qu'elle ne connaît pas*, Marie refuse de parler. (si **H**, malgré l'implication causale)

On peut donc déduire de ce qui précède que *la condition* doit être définie dans le domaine sémantique de l'hypothèse, plus précisément dans le sous-domaine de l'hypothèse causale et que le *si conditionnel* introduit *un certain type d'hypothèse causale*, vu que toutes les hypothèses causales ne sont pas de conditions.

C'est ce sous-domaine que nous nous proposons d'étudier dans ce qui suit, en vue de délimiter d'une manière plus précise le *si conditionnel* du *si hypothétique* et de définir la *condition*, le *si conditionnel* et le *discours de la condition*.

1.2. Si hypothétique et expression de la condition

À partir des remarques ci-dessus, nous avons pu conclure, en une première étape, que seul le *si hypothétique* qui est apte à exprimer une implication causale a la valeur d'un *si conditionnel*, en ce sens qu'il peut introduire une proposition exprimant un fait qui conditionne la production d'un autre fait.

C'est ce qui nous a conduit à distinguer dans une phrase du type *si p, q* entre le *si hypothétique non causal*, d'une part, qui introduit une proposition exprimant *l'éventualité* : un fait qui *peut* se produire et qui *peut* entraîner la production d'un autre fait, et, d'autre part, le *si hypothétique causal*, qui introduit une proposition exprimant *la condition* : un fait qui *doit* se produire pour qu'un autre fait se produise.

On a pu ainsi identifier un *si hypothétique de l'éventualité* (désormais : *si E*), équivalent à « au cas où », dans des propositions *si p* qui expriment *l'éventualité* (désormais : *si p E*) et un *si hypothétique de la condition* ou *si conditionnel* (désormais *si C*), équivalent à : « à condition que », dans des propositions *si p* qui expriment *la condition* (désormais : *si p C*).

En fait, on constate que, s'il y a hypothèse de type causal dans une phrase du type « *si p, q* », *p* est interprétée comme **condition** de la

production du fait exprimé dans **q** et non pas comme simple éventualité ou cadre suppositionnel pour l’assertion de la principale. Et ce **si C** de l’hypothèse causale ayant le sens de « à condition que » introduit par **p** une limitation plus stricte que le **si E** (qui introduit lui aussi une éventualité limitative) car **si C** restreint la réalisation de **q** en fonction de la cause hypothétique qui peut le produire : **q** se produit si et seulement si **p** se produit.

On peut conclure de là que les propositions qui expriment la condition constituent un sous-ensemble des propositions qui expriment l’éventualité, les « conditionnelles » se distinguant des « éventuelles » par un rapport de causalité sous-jacent, qui introduit l’idée d’*“éventualité nécessaire”*, donc le conditionnement.

O. Ducrot nous fait remarquer là-dessus que les énoncés de ce type « *affirment q à l’intérieur seulement de l’hypothèse p* » (O. Ducrot, 1998 : 183) et « *ont tendance à être interprétés : p est non seulement condition suffisante mais aussi condition nécessaire de q* » (ibidem : 188) :

« Si donc on présente la phrase conditionnelle comme l’expression d’une relation, il faut, dès le départ, en faire une condition à la fois nécessaire et suffisante ». (Ducrot, 1998 : 170)

Toutes ces particularités de la phrase en **si** se retrouvent dans des exemples comme ceux signalés dans (5), (6), (7) et pourtant le **si** de ces phrases n’introduit pas une condition, étant équivalent de « au cas où » et non pas de « à condition que ».

Il est donc évident que dans le cadre de l’hypothèse causale il faut distinguer entre l’hypothèse causale qui peut exprimer la condition et l’hypothèse causale qui ne peut pas l’exprimer. C’est pourquoi, dans une deuxième étape de notre étude, en vue d’expliquer ces différences de sens, il nous a fallu distinguer entre deux types de cause : la *cause favorable*, dont le connecteur générique est *grâce à* et la *cause non favorable*, dont le connecteur générique est *à cause de* : nous avons pu constater que seules les propositions en **si** qui expriment une *cause hypothétique favorable* sont des propositions conditionnelles, tandis que celles qui expriment une *cause hypothétique non favorable* (comme les exemples 5, 6, 7) ne le sont pas.

En effet, on constate que chaque fois qu’une cause hypothétique est envisagée comme favorable – parce qu’elle a des conséquences favorables – le **si** qui l’introduit est un **si conditionnel**, comme on peut le constater dans les exemples suivants, où une même cause est présentée tantôt comme favorable, tantôt comme non favorable et où **si** est interprétable comme **si C** (= « à condition que ») ou simplement **si**

E (= « au cas où »), en fonction du type de cause qu'il introduit (**favorable**, donc paraphrasable par *grâce à*, ou bien **non favorable**, donc paraphrasable par *à cause de*) :

(8) S'il pleut, la végétation sera belle. (si C = « à condition que »)

(cause favorable : « grâce à la pluie, la végétation sera belle »)

(9) S'il pleut tant, la végétation sera pourrie. (si E = « au cas où »)

(cause non favorable : « à cause de la pluie, la végétation sera pourrie »)

(10) S'il pleut, nous aurons une bonne récolte. (si C = « à condition que »)

(cause favorable : « grâce à la pluie, la récolte sera bonne »)

(11) S'il pleut trop, il y aura de fortes inondations. (si E = « au cas où »)

(cause non favorable : « à cause des pluies, il y aura des inondations »)

Si Jacques revient, Marie sera heureuse. (si C = « à condition que »)

(cause favorable : « grâce au retour de Jacques, Marie sera heureuse »)

(13) Si Jacques revient, Marie sera malheureuse. (si E = « au cas où »)

(cause non favorable : « à cause du retour de Jacques, Marie sera malheureuse »)

(14) Si Jacques revient, son père lui laissera toute sa fortune. (si C = « à condition que ») (cause favorable : « grâce à son retour, Jacques aura toute la fortune »)

(15) Si Jacques revient, ses frères seront déshérités. (si E = « au cas où »)

(cause non favorable : « à cause du retour de Jacques, ses frères seront déshérités »)

Dans tous les exemples de (8) à (15) – et dans d'autres du même type qu'on pourrait imaginer – on peut identifier la relation étroite entre l'expression de la condition et la causalité hypothétique favorable ; on peut conclure de là, la définition de **la condition** en tant que *cause hypothétique favorable qui fonctionne comme contrainte pour la production d'une conséquence favorable*.

C'est pourquoi on perçoit la condition comme une forte restriction et même, surtout quand elle est postposée, comme une restriction correctrice.

Une remarque s'impose ici concernant la perspective subjective sur la causalité favorable : si dans des exemples tels ceux de (8) à (11) le point de vue sur la causalité favorable ou défavorable est objectif, si dans

(12) et (13) ce point de vue est subjectif mais exprimé sans équivoque, par contre, dans des exemples comme (14) et (15) le point de vue est interprétable (ce qui est *favorable* ou, plutôt, *souhaitable* pour Jacques peut être *défavorable* ou *non souhaitable* pour ses frères). Il faut donc, dans de tels cas, prendre en compte le point de vue de quelqu'un pour identifier la cause favorable ou défavorable et, de là, l'interprétation conditionnelle ou simplement éventuelle d'une proposition introduite par le *si hypothétique*.

D'autre part, la phrase conditionnelle peut être nuancée dans l'expression de différents degrés de conditionnement et le *si conditionnel* peut être interprété en fonction de ces degrés, mais la relation causale qui exprime la restriction introduite par la condition y est toujours sous-jacente.

C'est ainsi qu'une phrase du type :

(16) **S'il est sociable**, il réussira dans ce métier.

est interprétable comme :

(16') Il réussira dans ce métier **à condition qu'il soit sociable**.

quel que soit le degré de conditionnement ³ que l'on peut y identifier :

(16a) « **Il suffit qu'il soit sociable** pour qu'il réussisse dans ce métier. »

(condition suffisante)

(16b) « **Pour peu qu'il soit sociable**, il réussira dans ce métier. »

(condition minimale nécessaire)

(16c) « Il ne réussira dans ce métier **que s'il est sociable**. »

(condition impérative)

Il faut également remarquer qu'avec son sens conditionnel, la proposition introduite par *si* est plutôt postposée, si bien que l'énoncé prototypique du *si C* semble être plutôt « *q, si p* », à la différence de l'énoncé prototypique du *si E* qui est plutôt « *si p, q* », comme on peut le constater dans des exemples attestés du type :

(17) François Bayrou et ceux de ses amis centristes qui le suivront seront les bienvenus **s'ils vont jusqu'au bout de la démarche qui semble être parfois la leur, en soutenant Ségolène Royal** » (Le Nouvel Observateur, 19-25 avril 2007:54)

(*si C* = « **à condition que** » - postposé à la proposition principale)

³ Pour les différents degrés de conditionnement, v. Cristea, 2000, in Comes 2007: 183-185

(18) « **Si, comme nous le pensons, François Bayrou n'est pas qualifié pour le second tour**, il aura lui aussi à faire son choix. » (Le Nouvel Observateur, 19-25 avril 2007: 54)

(**si E** = « **au cas où** » - antéposé à la proposition principale)

(19) « Car je suis sûr de ceci : les électeurs seront plus nombreux et plus enthousiastes à voter **s'ils sentent qu'une dynamique de victoire s'enclenche**. » (Le Nouvel Observateur, 19-25 avril 2007: 55)

(**si C** = « **à condition que** » - postposé à la proposition principale)

(20) « **Si c'est Sarko**, on est mal. Ça va être la misère. A Paris, ils vont se révolter, Ça va être 68 (...). **S'il passe**, on sera les premiers visés, les gens des centres-ville ne risquent rien. » (Libération, 21-22 avril 2007: 4)

(**si E** = « **au cas où** » - antéposé à la proposition principale)

Pourtant, on peut aussi trouver la situation inverse : la proposition **si E** est placée en postposition (rarement) et la proposition **si C** en antéposition (avec focalisation sur la condition), comme dans les exemples suivants :

si E – postposé :

(21) « Le millepertuis (...) peut rendre moins efficaces, voire inefficaces, certains médicaments. Il ne doit donc pas être utilisé **si l'on est sous traitement anticoagulant, si l'on prend des antirétroviraux, de la ciclosporine après une greffe d'organe ou des anticancéreux**. » (Le Journal du Dimanche / Femina, 23-29 avril 2007: 44)

(22) « Des déficits vertigineux et une balance des paiements négative nous paralysent pour longtemps. Nos politiques sociales notamment pourraient continuer à en pâtir beaucoup **si l'élection présidentielle n'apporte pas un changement décisif**. » (Le Nouvel Observateur, 19-25 avril 2007: 55)

si C - antéposé :

(23) « Il a reçu il y a deux mois une nouvelle offre de vente, nettement plus intéressante.(...) **Si les banques le suivent**, André achètera. » (Paris Obs, 19-25 avril 2007: 4)

(24) « Mieux, **si Ségolène Royal décidait de se 'préoccuper enfin de la question sociale', de renationaliser EADS et de revenir sur 'tout ce que la Poste libéralise'**, il accepterait peut-être d'en être le... ministre. » (Libération, 21-22 avril 2007: 9)

Toutes ces considérations sur l'expression de la condition nous conduisent à identifier dans la vaste zone sémantique du **si hypothétique** un sous-domaine très réduit qui pourrait porter l'étiquette « **si conditionnel** ». Et pourtant, une longue tradition pose cette étiquette à n'importe quel **si hypothétique standard**. Nous supposons qu'il s'agit là

d'envisager la condition **dans son sens large**, en tant que relation d'implication entre deux termes, dont l'un est le *conditionnant* et l'autre le *conditionné*. Mais, **dans son sens restreint**, la condition n'est que CNS (« condition nécessaire et suffisante »), « *condition sine qua non, sans laquelle une chose est impossible* » (Cf. Petit Robert) si bien que le **si conditionnel** qui l'introduit est identifiable en certaines phrases seulement, celles où il équivaut à « à condition que ». Cette distinction entre *sens large* et *sens restreint* du concept de *condition* nous semble donc essentielle pour la limitation du domaine sémantique du **si conditionnel** par rapport au **si hypothétique de l'éventualité**.

Les différences entre les deux types de **si** sont évidentes aussi au niveau syntaxique, comme nous allons le montrer dans ce qui suit.

2. Si conditionnel et syntaxe de la subordonnée conditionnelle

Les différences entre les deux valeurs du **si hypothétique** : **éventualité / vs / condition** se reflètent dans leur syntaxe différente, notamment dans la position dans la phrase de la proposition conditionnelle, dans l'emploi des formes verbales dans les deux propositions de la phrase conditionnelle ainsi que dans le comportement de cette dernière face à la négation.

Ce sont ces aspects syntaxiques que nous nous proposons de développer dans ce qui suit.

2.1. Position dans la phrase de la proposition conditionnelle

De par sa valeur sémantique de restriction correctrice – parce qu'elle exprime une sorte de correction limitative de l'assertion de la proposition principale - la position « normale » de la proposition conditionnelle serait après sa principale, tout comme la proposition conditionnelle introduite par *à condition que*.

Or, ce que nous avons pu constater dans notre corpus d'étude et que nous avons déjà signalé *supra*, sous 1.2., c'est que, si la postposition est préférée dans le cas du **si conditionnel**, ce **si** peut être également placé en première position dans la phrase : sur les 39 exemples de notre corpus où apparaît ce type de **si**, 25 sont en postposition et 14 en antéposition.⁴

⁴ Une remarque qui s'impose à partir de l'étude du corpus c'est la fréquence réduite du **si conditionnel** par rapport au **si hypothétique** : sur les 123 occurrences du **si** dépouillées dans notre corpus, 39 seulement sont des **si conditionnels**. Très souvent, lorsqu'il s'agit d'exprimer la condition, on préfère employer un connecteur transparent comme *à condition que* ou *à condition de*. Un exemple éloquent en ce sens : dans notre corpus constituée par les exemples tirés du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, sur les 84 occurrences d'expression de la condition dans les grilles des descripteurs des niveaux de langue, il y a 32 occurrences de **si conditionnel** et 27 occurrences de *à condition que / à condition de*.

Pour la postposition de la proposition conditionnelle, on peut citer, à côté des exemples (17) et (19) ci-dessus, des exemples tels :

(25) « Bien des évolutions sont possibles **si l'on prend le temps de l'écoute et d'un diagnostic partagé pour hiérarchiser** ensemble les priorités. » (Le Nouvel Observateur, 5-11 octobre 2006: 16)

(26) « Faire un film engagé est intéressant **si l'histoire est suffisamment crédible pour que l'on puisse s'identifier aux personnages.** » (Le Journal du Dimanche / Femina, 23-29 avril 2007: 10)

(27) « L'effet est immédiat **si on boit un ou deux grands verres d'eau au moment de la prise, juste avant les repas.** » (Le Journal du Dimanche / Femina, 23-29 avril 2007: 42)

(28) «(Utilisateur élémentaire) Peut communiquer de façon simple, **si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopérant.** » (CECRL, Echelle globale des compétences / Utilisateur élémentaire, A1: 25)

(29) « Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat **si les gens parlent lentement et distinctement.** » (CECRL, Grille pour l'auto-évaluation / Comprendre / Ecouter A1: 26)

La postposition est bien sûr la seule position possible dans le cas de la condition impérative exprimée par la négation restrictive :

(30) « Je ne suis sécurisé **que si ma mère – ou la personne qui prend soin de moi – est là ...** » (Le Nouvel Observateur, 5-11 octobre 2006: 9)

Pour l'antéposition de la proposition conditionnelle, on a cité ci-dessus les exemples (23) et (24) et on peut en citer d'autres, en faisant la remarque que c'est une position privilégiée et qu'elle est toujours choisie pour produire des effets de sens - tel, par exemple, la focalisation sur l'expression de la condition dans sa valeur impérative :

(31) « **Si la gauche se rassemble massivement, dès le premier tour,** elle permettra à tous les citoyens d'avoir un vrai choix pour le deuxième. » (Libération, 21-22 avril 2007: 8)

(32) « Mais, **s'il passent le cap sans pépin,** ils feront des adultes intéressants. » (Le Nouvel Observateur, 5-11 octobre 2006: 9)

(33) « Et **si, au bout de ces mois terribles, ils passent avec succès l'ultime épreuve d'une marche forcée de 80 kilomètres en deux jours, paquetage de 30 kilos sur le dos,** alors il gagnent le droit de porter le

fameux képi blanc, signe distinctif de la Légion étrangère. » (TéléObs, 21-27 avril 2007: 29)

Dans tous ces exemples, *si* introduit en fait une condition impérative, grâce justement à l'antéposition de la proposition conditionnelle : on peut tester cette valeur de condition impérative (où *si* est l'équivalent de *si et seulement si*), en paraphrasant tous les énoncés par la négation restrictive : **ne ... que si**.

Cette valeur est d'autant plus évidente, si l'on exprime en antéposition deux conditions, qui s'enchaînent par coordination et qui ont donc, au même degré, la même valeur de conditions impératives, comme dans l'exemple suivant :

(34) « **Si l'on densifie et si l'on conforte les liaisons locales au sein de ce territoire**, les gens du coin n'auront plus besoin d'aller chercher du travail au bout de l'Ile-de-France, en engorgeant les liaisons intrarégionales. » (Paris Obs, 19-25 avril 2007: 16)

2.2. *Formes verbales dans la phrase conditionnelle*

À la différence des phrases hypothétiques de l'éventualité, qui acceptent différentes combinaisons de formes verbales (avec les restrictions connues pour les formes en -r-), les phrases conditionnelles privilégient plutôt les formes verbales proches du réel : soit l'**Indicatif présent** dans la subordonnée et dans la principale, comme dans les exemples (25), (26), (27), (28), (29), (30), (33), soit l'**Indicatif présent (à valeur de futur)** dans la subordonnée et le **Futur** dans la principale, comme dans les exemples (17), (19), (23), (31), (32), (34) ci-dessus.

Ces formes temporelles proches du réel employées dans le contexte du *si conditionnel* expriment la réalité de la relation d'implication causale, en réduisant au minimum la part d'hypothétique exprimée par *si* ; c'est ainsi que le fait de poser une condition est conçu comme beaucoup plus proche de la réalité que celui de faire une supposition ou énoncer une hypothèse. En tout cas, les conditions exprimées dans les énoncés cités ci-dessus sont présentées comme réalisables et l'étude du contexte plus large du discours de la condition confirme cette particularité (voir infra, chapitre 3).

L'emploi de ces formes verbales avec *si* est analysé de près par Christine Wimmer dans le chapitre « Le rôle des temps pour l'interprétation de *si p q* » de son article « *Si p hypothétique* » :

« *Si p présent, passé composé, imparfait temporel, plus-que-parfait (aspect composé de l'imparfait temporel) : l'imaginaire p est situé dans une époque et, de ce fait, particularisé. Certes, le présent après si h ne distingue pas l'actualité de l'avenir, mais dans cette seconde*

interprétation, q est obligatoirement au futur ; un écart temporel s'établit ainsi entre p et q et entre q et le présent du locuteur. La réalité vérifiable ne contredit jamais l'imaginaire p (« potentiel »); le locuteur ne sait pas ce qu'il en est du caractère effectif de p.» (Wimmer, 1982: 11)

Quant aux formes verbales du virtuel, elles sont plutôt rares dans l'expression de la condition, à cause de leur statut particulier dans les phrases *si p q*, statut présenté par l'auteur cité comme suit :

« Si p imparfait hypothétique : p est situé indifféremment dans l'actualité ou dans l'avenir. (Au contraire de présent « avenir »/futur, imparfait/conditionnel ne prend pas en charge l'écart temporel entre p et q mais seulement la successivité conceptuelle condition/ conséquence.) L'imaginaire se trouve ainsi partiellement dégagé de la temporalité et apparaît gratuit. p est ou n'est pas contredit par la réalité vérifiable (« irréel » ou « potentiel »). Le locuteur sait que p n'est pas, ou ne sait pas ce qu'il en est. C'est le contexte qui situe p dans une époque, qui nous renseigne sur le caractère effectif de p et sur l'état de connaissances du locuteur à ce sujet. Ces deux dernières déterminations sont indépendantes de la détermination temporelle. » (id., ibidem)

Dans notre corpus, nous avons identifié quatre situations seulement d'emploi du couple Conditionnel présent / Imparfait (Exemples 24, ci-dessus, et 33, 34, 35, ci-dessous) et une seule situation d'emploi du couple Conditionnel passé / Plus-que parfait (Exemple 36, ci-dessous) :

(35) « Avec mon fils, je travaille sur un livre de photos qui racontera une espèce d'histoire d'eau. La présence de l'eau, en Indochine, permet plusieurs récoltes de riz par an et **assurerait** une vie heureuse, **si** l'homme **maîtrisait** ses envies. Lorsque les Khmers rouges ont pris le pouvoir, ils ont tout détruit, et j'ai pensé que ce serait le retour au bonheur, qui est l'absence de désir. » (TéléObs, 21-27 avril 2007: 5)

(36) « L'objectif est ambitieux : de trois à sept éoliennes d'une puissance comprise entre un et deux megawatts. **Si** nous **arrivions à installer** au total dix mégawatts, cela **permettrait** avec un bon rendement de couvrir les besoins pour l'éclairage public, affirme Patrick Faucher, un universitaire de 47 ans embauché par la mairie il y a un an pour s'occuper de l'écologie urbaine et du développement durable. » (Le Journal du Dimanche, 22 avril 2007: 12)

(37) « cette logique d'intervention est dramatique car elle frappe des migrants et non les patrons du travail clandestin. **Si** les sans-papiers

étaient régularisés, ça **permettrait** de poursuivre les gens qui les exploitent. » (Libération, 21-22 avril 2007: 20)

(38) « La presse a pointé du doigt le fait que Cho, qui semble s'être procuré ses armes légalement, **aurait pu en être empêché si** son nom **avait été mis** sur une liste noire fin 2005, suite à son bref séjour en hôpital psychiatrique » (Libération, 21-22 avril 2007: 17)

On peut remarquer dans les exemples cités ci-dessus que la condition peut être exprimée dans le domaine du potentiel, par le couple de formes verbales Conditionnel présent / Imparfait - elle est alors présentée comme possible mais difficile à réaliser (ex. 35, 36, 37) ; quant à celle placée dans le domaine de l'irréel par le couple de formes verbales Conditionnel passé / Plus-que-parfait, elle est irréalisable parce que les faits présentés sont déjà accomplis (ex. 38).

2.3. Proposition conditionnelle et négation

Les rapports entre condition et négation sont particuliers : on n'exprime pas, en général, la condition à la forme négative (on peut le vérifier dans tous les exemples d'énoncés conditionnels cités ci-dessus), sauf sous forme de négation restrictive **ne ... que si...**, dans le cas de la condition impérative – mais la négation restrictive n'est qu'une affirmation renforcée.

Pourtant, il y a des situations où **si p** à la forme négative peut comporter une lecture conditionnelle – il s'agit des cas où la négation peut exprimer une cause favorable dans le contexte, comme dans des phrases du type :

(39) **S'il ne pleut pas**, nous irons nous promener.

(40) **S'il n'est plus malade**, il pourra travailler à nouveau.

Ou bien dans les situations où la négation d'une cause non favorable a pour résultat l'expression d'une cause favorable, comme dans les phrases (10), (12), (14), (16) ci-dessus, où l'introduction de la négation conduit à modification du sens et de la fonction du **si** : le **si hypothétique de l'éventualité** acquiert la valeur d'un **si conditionnel** puisqu'il introduit une proposition qui exprime une cause favorable, résultée de la négation d'une cause non favorable :

(10) S'il pleut tant, la végétation sera pourrie. (si E = « au cas où »)

(10') S'il ne pleut pas trop, la végétation ne sera pas pourrie. (si C = à condition que)

(12) S'il pleut trop, il y aura de fortes inondations. (si E = « au cas où »)

- (12') S'il ne pleut pas trop, il n'y aura pas d'inondations. (si C = « à condition que »)
- (14) Si Jacques revient, Marie sera malheureuse. (si E = « au cas où »)
- (14') Si Jacques ne revient pas, Marie sera heureuse. (si C = « à condition que »)
- (16) Si Jacques revient, ses frères seront déshérités. (si E = « au cas où »)
- (16') Si Jacques ne revient pas, ses frères ne seront pas déshérités. (si C = « à condition que »)

D'autre part, l'inverse est vrai aussi : si l'on essaie de transformer en phrases négatives les phrases conditionnelles, on obtient des phrases non conditionnelles, où le *si* exprime simplement l'éventualité et a le sens de « *au cas où* ». L'explication est le fait que la cause hypothétique favorable qui est exprimée par la condition devient à la forme négative une cause hypothétique non favorable et donc simple éventualité.

Si on applique, par exemple, ce test de la négation aux phrases (9), (11), (13), (15), qui contiennent des propositions conditionnelles puisqu'elles expriment des causes favorables, on obtient des phrases simplement hypothétiques où *si* exprime l'éventualité:

- (9) S'il pleut, la végétation sera belle. (si C = « à condition que »)
- (9') S'il ne pleut pas, la végétation ne sera pas belle. (si E = « au cas où »)
- (11) S'il pleut, nous aurons une bonne récolte. (si C = « à condition que »)
- (11') S'il ne pleut pas, nous n'aurons pas de bonne récolte. (si E = « au cas où »)
- Si Jacques revient, Marie sera heureuse. (si C = « à condition que »)
- (13') Si Jacques ne revient pas, Marie sera malheureuse. (si E = « au cas où »)
- (15) Si Jacques revient, son père lui laissera toute sa fortune. (si C = à condition que)
- (15') Si Jacques ne revient pas, son père ne lui laissera pas sa fortune. (si = au cas où)

Ces rapports particuliers entre la condition et la négation constituent un argument de plus pour distinguer entre le *si hypothétique de l'éventualité* et le *si conditionnel* puisque, à la différence de la condition, l'hypothèse peut être exprimée indifféremment à la forme affirmative ou négative : dans notre corpus d'étude, par exemple, sur les 84 occurrences de *si E*, 30 sont des énoncés où l'éventualité est exprimée à la forme négative.

3. *Si* et le discours de la condition

La phrase conditionnelle est le plus souvent intégrée dans un contexte plus large, dans un discours où l'expression de la condition comme restriction correctrice apparaît dans un vrai paragraphe de texte, paragraphe qui est constitué d'habitude d'une partie introductive, qui précède la conditionnelle et la prépare par certains préliminaires, et une partie finale, qui exprime la conclusion du paragraphe à partir de la conditionnelle. C'est pourquoi nous parlons dans ces situations du « discours de la condition ».

Sous cette forme, le « discours de la condition » se retrouve surtout dans des textes argumentatifs, mais on peut l'identifier aussi, sous une forme un peu différente, dans certains textes descriptifs, tels, par exemple, ceux de notre corpus prélevés dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

3.1. *Le discours de la condition dans les textes descriptifs*

Les textes descriptifs de notre corpus sont extraits du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, dans la partie consacrée aux descripteurs des niveaux de référence. Nous avons pu remarquer que le ***si conditionnel*** est plutôt présent dans les descriptions des niveaux de référence pour l'utilisateur élémentaire (niveau introductif et intermédiaire) et pour le niveau-seuil de l'utilisateur indépendant. Il s'agit donc des niveaux inférieurs de compétence, là où la restriction correctrice peut, en effet, trouver sa place, vu qu'il s'agit de la description de compétences limitées par certaines conditions.

Le discours de la condition dans ce type de textes suit un même modèle : on donne la description de la compétence en début de paragraphe et on ajoute à la fin du paragraphe les conditions dans lesquelles s'exerce ce type de compétence linguistique :

(41) « [Utilisateur élémentaire, niveau A1] Peut comprendre des expressions quotidiennes pour satisfaire à des besoins simples de type concret **si elles sont répétées, formulées directement, clairement et lentement par un interlocuteur compréhensif** » (CECRL, Activités d'interaction et stratégies / Interaction orale générale / Conversation: 62)

(42) « [Utilisateur élémentaire, niveau A2] Peut faire un bref exposé élémentaire, répété, sur un sujet familier. Peut répondre aux questions qui suivent **si elles sont simples et directes et à condition de pouvoir faire répéter et se faire aider pour formuler une réponse.** » (CECRL, Activités de production et stratégies / Production orale générale / S'adresser à un auditoire: 50)

(43) « [Utilisateur élémentaire, niveau A2] Peut généralement identifier le sujet d'une discussion se déroulant en sa présence **si l'échange est mené lentement et si l'on articule clairement.** » (CECRL, Activités de réception et stratégies / Compréhension générale de l'oral / Comprendre une interaction entre locuteurs natifs: 55)

(44) « [Utilisateur indépendant, niveau B1] Peut comprendre les points principaux des bulletins d'information radiophoniques et de documents enregistrés simples, sur un sujet familier, **si le débit est assez lent et la langue relativement articulée** » (CECRL, Activités de réception et stratégies / Compréhension générale de l'oral / Comprendre des émissions de radio et des enregistrements: 56).

3.2. *Le discours de la condition dans les textes argumentatifs*

Dans le texte argumentatif, le discours de la condition occupe souvent une place importante parce que l'argument le plus fort pour défendre une thèse est souvent introduit en rapport avec les conditions à remplir pour la réalisation d'une action, d'un projet, etc. ou bien avec les conditions nécessaires pour la production d'un événement ou d'un phénomène. C'est pourquoi la phrase conditionnelle est placée en fin de paragraphe, là où est énoncé l'argument fort de la démonstration, et où se trouve aussi la conclusion générale de l'argumentation, comme dans le texte suivant intitulé, « *Par défaut* », qui reprend les paroles de Patrick Braouezec, président PCF de Plaine Commune, interviewé par le *ParisObs* :

(45) « *Laurent Davezies pose de bonnes questions, auxquelles il répond ... à demi. Dire qu'il est nécessaire de réactiver la centralité parisienne me paraît pertinent. Nous avons besoin d'un Paris attractif... Faute de quoi, des territoires comme Plaine Commune resteront surtout attractifs par défaut. Là où en revanche je ne le suis plus, c'est quand il rejette le polycentrisme. Des pôles d'activité émergent d'ores et déjà en périphérie. Roissy-Plaine de France est un bon exemple. Si l'on densifie et si l'on conforte les liaisons locales au sein de ce territoire, les gens du coin n'auront plus besoin d'aller chercher du travail au bout de l'Ile-de-France, en engorgeant les liaisons intrarégionales. Ils le trouveront sur place* » (Paris Obs, 19-25 avril 2007: 16)

On peut remarquer dans ce texte les préliminaires positifs qui sont présentés dans la phrase antérieure à la conditionnelle, où le terme-clé du paragraphe « polycentrisme » est illustré par des exemples concrets, qui sont mentionnés comme des circonstances favorables pour la réalisation de la condition *sine qua non* de l'argumentation.

Ou bien, dans le texte qui suit, fragment de l'interview de Boris Cyrulnik, intitulé « *Apprendre à être heureux* », publié par *Le Nouvel Observateur*, on peut remarquer comment la condition – préparée par des préliminaires favorables dans la phrase antérieure - peut non seulement introduire l'argument le plus fort de la démonstration, mais peut se prolonger, par les conséquences qu'elle entraîne, au-delà de la phrase conditionnelle, en rattachant à la condition - énoncée en antéposition - toute la partie finale du paragraphe :

(46) « C'est une énorme erreur des premiers psychanalystes. Freud, qui était neurologue, avait constaté "l'importance démesurée des premiers mois". Le même événement, survenant plus tard, n'aura pas le même impact. Mais l'apprentissage cognitif n'est pas achevé pour autant. Vers l'âge de 6 ans, l'enfant commence à s'intéresser au monde extérieur. **S'il a acquis, dans son entourage familial, une base de sécurité solide, il aura du plaisir à découvrir le monde des choses et des gens. Il cherchera hors du petit cercle familial, à la crèche, à l'école, les compagnons qui l'aideront à poursuivre son développement** » (Le Nouvel Observateur, 5-11 octobre 2006: 8)

Parfois, très rarement, le texte argumentatif débute par la phrase conditionnelle même, et l'argument le plus fort du raisonnement est alors mis en évidence, dès le début, par cette place privilégiée dans le paragraphe, comme dans le texte suivant, tiré de l'interview de Sandrine Kiberlain, publié par *Le Journal du Dimanche*, lors de la sortie de son film « *Très bien, merci* » :

(47) « **Faire un film engagé est intéressant si l'histoire est suffisamment crédible pour que l'on puisse s'identifier aux personnages.** Outre cette qualité, la comédie dramatique d'Emmanuelle Cuau possède une distance et un humour qui la rendent accessible. Sans parler de Sarkozy, ce film renvoie forcément à la politique d'aujourd'hui. Il dénonce l'excès de pouvoir et de sécurité actuel. » (Le Journal du Dimanche / Femina, 23-29 avril 2007: 10)

Mais la place en fin de paragraphe – et surtout en fin de texte – de la phrase conditionnelle semble être préférée puisqu'elle permet des développements tout particuliers dans l'argumentation, où la condition finale est placée au comble de toute une série de conditions préliminaires suggérées dans le passage antérieur, comme dans le texte suivant qui retrace le recrutement et la formation du corps de légionnaires dans la Légion étrangère :

(48) « Corps d'élite, à la réputation mi-sulfureuse, mi-héroïque, la Légion étrangère a ses propres codes et sa propre culture. Et le légionnaire

Elena COMES

Si et le discours de la condition

véhicule de nombreux mythes et légendes. Ici nous suivons pas à pas le parcours de quelques candidats, de leur arrivée au centre d'incorporation d'Aubagne à leur affectation dans les unités actives – pour les heureux élus. Ceux-ci ne sont pas nombreux, moins de un sur huit ! La phase de test et de sélection étant particulièrement sévère...

Dépossédés de leur identité civile et de leurs affaires personnelles, privés de téléphone, de courrier, et, d'une manière générale, de tout contact avec le monde extérieur, soumis à une pression constante, à des brimades collectives, les candidats sont censés s'endurcir et montrer une solidarité à toute épreuve. **Et si, au bout de ces mois terribles, ils passent avec succès l'ultime épreuve d'une marche forcée de 80 kilomètres en deux jours, paquetage de 30 kilos sur le dos, alors il gagnent le droit de porter le fameux képi blanc, signe distinctif de la Légion étrangère.** » (TéléObs, 21-27 avril 2007: 29)

On peut remarquer dans la première partie du paragraphe final du texte l'énumération des difficultés à vaincre par le futur légionnaire, qui constituent tout un idéal à atteindre, un pari à gagner et qui ont comme point culminant la condition de « l'ultime épreuve », summum de toutes les autres et garantie du succès visé par le candidat au « fameux képi blanc ».

Lorsque la phrase conditionnelle occupe une autre place favorisée : celle du centre d'un paragraphe, elle est souvent associée au mot-clé de l'argumentation et constitue la charnière de la démonstration, en articulant les arguments du début à ceux de la fin du paragraphe et en préparant ainsi la conclusion, où se trouve parfois l'explicitation même du titre de l'article, comme dans le texte suivant, intitulé « *La 'démocratur' de Poutine* », publié dans *Le Nouvel Observateur* :

(49) « Apparemment, Vladimir Poutine n'a rien à craindre. Il est extrêmement populaire (70 %) d'opinions favorables, selon les sondages). Il contrôle le Parlement, l'économie, l'armée, les médias audiovisuels, les services secrets... **Et si tout se passe comme prévu, l'un de ses dauphins va gagner l'élection présidentielle de mars 2008.** En outre, l'opposition, qui n'est (presque) plus représentée dans les chambres nationales et régionales, est divisée et très peu présente sur les écrans de la télévision publique. Bref, Poutine est aujourd'hui à la tête d'une "démocrature", un subtil mélange de démocratie et de dictature, qui semble fonctionner à merveille » (Le Nouvel Observateur, 19-25 avril, 2007: 69)

Comme on peut le remarquer, selon ce petit échantillon de textes argumentatifs que nous avons choisis pour analyser le discours de

la condition, l'antéposition de la proposition conditionnelle par rapport à la principale est préférée dans ce type de textes (à la différence des textes descriptifs, où les conditionnelles sont plutôt postposées) : sur les cinq textes argumentatifs de l'échantillon, quatre mettent en vedette la condition par cette position privilégiée de la proposition conditionnelle.

Conclusions

Au bout de cette étude de la phrase conditionnelle et du discours de la condition, nous pouvons conclure sur l'existence du *si conditionnel* (*si C* = « à condition que »), différent du *si hypothétique de l'éventualité* (*si E* = « au cas où »), ainsi que sur l'existence d'un discours de la condition qui pourrait être caractérisé par sa capacité d'introduire dans les textes descriptifs ou argumentatifs des corrections restrictives nécessaires tant dans l'appréciation objective et réaliste des faits décrits que dans la construction d'une démonstration bien argumentée.

Références bibliographiques

- CHARAUDEAU, P., (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette Education, Paris.
- COMES, E., (2007 a), *Syntaxe de la phrase complexe. Des relations logiques à leur expression linguistique*, Recherches ACLIF, Editura Echinox, Cluj.
- COMES, E., (2007 b), « Si hypothétique et discours persuasif », in *Enonciation et création littéraire*, Actes du XIIIe Séminaire de Didactique Universitaire, Recherches ACLIF, Editura Echinox, Cluj : 127-140.
- CRISTEA, T., (1979), *Grammaire structurale du français contemporain*, Editura Didactică și Pedagogică, București.
- CRISTEA, T. (2000), manuscrit *Cours de langue française contemporaine : La Phrase complexe*, 1999-2000, Universitatea « Ovidius » de Constanța.
- DUCROT, O., (1998), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Hermann, Paris, Collection Savoir : Sciences.
- FEUILLET, J., (1993), « L'hypothétique », in *Travaux de linguistique du Cerlico*, vol. 6 : *Subordinations*, Presses de l'Université de Rennes : 67-95.
- JAYEZ, J., (1988), *L'inférence en langue naturelle*, Hermès, Paris.

Elena COMES

Si et le discours de la condition

- MOESCHLER, J. & REBOUL, A., (2001), « Conditionnel et assertion conditionnelle », in Dendale & Tasmowski (éds.) *Le Conditionnel en français*, Université de Metz, Recherches linguistiques, 25 : 147-167.
- MULLER, C., (1996), *La subordination en français*, Armand Colin / Masson, Paris.
- RIEGEL, M., PELLAT J-C., RIOUL, R., (1994), *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
- VAIREL, H., (1982), « Les phrases conditionnelles/hypothétiques en français : la valeur de *Si A, B* », in *L'Information grammaticale*, no. 14 : 5-10.
- WIMMER, C., (1981), « Une troisième conjonction *si ?* », in *L'Information grammaticale*, no.10, pp. 3-11, no. 11 : 7-10.
- WIMMER, C., (1982), « *Si p* hypothétique », in *L'Information grammaticale*, no. 13 : 10-12.

Sources des exemples

- CECRL, (2001), *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Editions Didier , Paris .
- Le Journal du Dimanche, 22 avril 2007.
- Le Journal du Dimanche / Femina, 23-29 avril 2007.
- Le Nouvel Observateur, 5-11 octobre 2006.
- Le Nouvel Observateur, 19-25 avril 2007.
- Libération, 21-22 avril 2007.
- Paris Obs, 19-25 avril 2007.
- TéléObs, 21-27 avril 2007.